



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation
BDET
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDPFE/2015-204
04/03/2015**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2014-420

DGER/SDPF/N2012-2088

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves professionnelles E5, E6 et E7 du baccalauréat professionnel spécialité "services aux personnes et aux territoires"

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts commissariats de la République des COM
Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
Unions nationales fédératives des établissements privés

Résumé : instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves professionnelles pour la délivrance du baccalauréat professionnel spécialité "services aux personnes et aux territoires"

Textes de référence : Arrêté du 22 août 2011 modifié portant création de la spécialité "services aux personnes et aux territoires" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance
Circulaire DGER/POFE/C2014-546 du 7 juillet 2014 relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole

La présente note de service précise l'organisation et les modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E5, E6 et E7 de la spécialité « services aux personnes et aux territoires » du baccalauréat professionnel.

Ces dispositions entrent en application à compter de la session d'examen 2015.

Les modalités de mise en œuvre des épreuves E1, E2, E3 et E4 du baccalauréat professionnel spécialité « services aux personnes et aux territoires » sont précisées par la [note de service DGER / SDPOFE n°2010-2118 du 6 septembre 2010](#) relative à la mise en œuvre des épreuves E1, E2, E3 et E4 communes à toutes les spécialités du baccalauréat professionnel relevant de la compétence du ministère en charge de l'agriculture, à compter de la rentrée scolaire 2010.

1 - PRESENTATION GENERALE

Les règles d'évaluation ont changé suite à la mise en place du référentiel de certification dans le référentiel de diplôme défini pour les différentes spécialités du baccalauréat professionnel.

Le référentiel de certification est un document constitutif du référentiel de diplôme. Il présente l'ensemble des capacités attestées par la délivrance du diplôme et décrit les modalités d'évaluation pour l'obtention du diplôme.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes dans la réalisation d'une action donnée (définition proposée dans le Répertoire National de la Certification Professionnelle).

Sa mise en œuvre se traduit par des résultats évaluables.

Les capacités sont organisées selon une liste structurée en **capacités globales** (ex. : C1, C2...) déclinées en **capacités intermédiaires** (ex. : C11, C12... pour la capacité globale C1).

Les capacités attestées par le diplôme sont de deux ordres, des capacités « générales » et des capacités « professionnelles » :

-Les « **capacités générales** » sont mobilisées principalement dans des situations de la vie sociale ou citoyenne. Elles participent à la caractérisation du niveau du diplôme, contribuent à préciser les degrés d'autonomie et de responsabilité ou encore font référence à des aspects éducatifs et prospectifs. Les capacités générales sont communes à toutes les spécialités d'un même diplôme.

-Les « **capacités professionnelles** » sont relatives à des actions mises en œuvre dans un cadre professionnel et visent la maîtrise des situations professionnelles.

Les modalités d'évaluation proposées constituent le règlement d'examen. Elles fournissent la liste et le descriptif des épreuves permettant l'obtention du diplôme. Une épreuve est conduite en cours de formation ou en épreuve ponctuelle terminale.

Les capacités globales du référentiel de certification sont validées grâce à 7 épreuves.

Ces dernières sont organisées par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF). L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

Pour les candidats en CCF et hors CCF, chaque épreuve vise l'atteinte de la capacité globale concernée.

Un contrôle en cours de formation (CCF) ou une épreuve ponctuelle terminale (EPT) peut viser une capacité intermédiaire ou la capacité globale.

Pour chaque épreuve, la note de service précise sa définition (extrait de l'arrêté) et les conditions relatives à sa mise en œuvre.

2 - RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Spécialité « services aux personnes et aux territoires » (arrêté du 22 août 2011 modifié)			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public ou privé habilité		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (D337-74 du code rural et de la pêche maritime)		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois ans d'expérience professionnelle	
EPREUVES	Unité	Coeff.	Forme	<u>Durée</u>	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 * : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	U1	4	Terminale ponctuelle écrite en deux parties	2 x 2 h	CCF		Ecrite en deux parties	2 x 2 h
E2 : Langue et culture étrangères	U2	1	CCF		CCF		Orale	0 h 20
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES**	U3	1	CCF		CCF		Pratique	
E4 * : Culture scientifique et technologique	U4	4	Terminale ponctuelle écrite	2 h	CCF		Ecrite en deux parties	2 x 2 h
E5 : Sciences appliquées et technologie	U5	2	Terminale ponctuelle écrite	2 h 30	CCF		Ecrite	2 h 30
E6 : Organisation d'une activité de service	U6	3	Terminale ponctuelle orale sur support écrit	0 h 30	CCF		Orale s'appuyant sur un écrit	0 h 30
E7 : Réalisation d'activités de services	U7	5	CCF		CCF		Pratique et orale	2 h
E8 : Epreuve facultative		Points au-dessus de 10	CCF					

*Epreuve comportant des situations d'évaluation en cours de formation

**APSAES : activités physique, sportive artistique et d'entretien de soi

3 - DESCRIPTION DES EPREUVES

Epreuve E5 : Sciences appliquées et technologie

L'épreuve E5 valide la capacité C5 du référentiel de certification :

C5 - Analyser les besoins des personnes liés à une activité de service

C5.1 - Repérer les caractéristiques socioculturelles des personnes en milieu rural

C5.2 - Caractériser les conséquences des pathologies liées au handicap, à la vieillesse, à la maladie et aux conduites à risques

C5.3 - Repérer les besoins des personnes dans leur environnement juridique, social et familial

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 h 30. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF. Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve comprend des questions mobilisant des références techniques et scientifiques. Elle peut s'appuyer sur des documents.

La correction est effectuée par un enseignant d'économie sociale et familiale (SESG/ESF) et par un enseignant de biologie-écologie ou d'éducation socioculturelle.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale. Elle valide l'aptitude des candidats à mobiliser des savoirs et savoir-faire en économie sociale et familiale, en biologie-écologie et en éducation socioculturelle, pour raisonner des choix techniques liés aux besoins des personnes dans un contexte professionnel défini.

Epreuve E6 : Organisation d'une activité de service

L'épreuve E6 valide les capacités C6 et C8 du référentiel de certification :

C6 - Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de service

C6.1- Repérer les principales caractéristiques du territoire et ses enjeux en matière de service

C6.2- Identifier les structures et leurs offres de services

C6.3- Identifier le cadre réglementaire des activités de service

C6-4- Caractériser le fonctionnement des structures de service

C8 - Organiser le travail d'une équipe dans le cadre d'une activité de service

C8.1- Organiser le travail de l'équipe en fonction du contexte

C8.2- Gérer les moyens nécessaires au travail de l'équipe

C8.3- Evaluer le travail effectué

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Elle s'appuie sur un document écrit de **15 pages maximum annexes comprises**, rédigé par le candidat et relatif à l'expérience professionnelle acquise.

Le candidat qui ne présente pas de document écrit ne peut prétendre à sa soutenance orale.

Le candidat en formation scolaire participe à l'organisation d'un travail d'équipe au service de la personne durant une période de formation en milieu professionnel d'au moins 4 semaines sur les 14 à 16 semaines obligatoires. Il restitue cette expérience vécue dans une structure ou organisation de services dans le document écrit support de l'épreuve orale.

Le candidat mobilise aussi des connaissances acquises dans les modules MP2 et MP3 en lien avec l'ensemble des modules professionnels.

Le document écrit présente les principales particularités du territoire dans lequel l'intervention a lieu si elles ont une relation avec la fonction de la structure (dans ses différentes dimensions démographique, administrative, juridique, économique, culturelle et écologique...) et leurs éventuelles évolutions.

Il décrit le cadre institutionnel de la structure, précise la façon dont l'intervention s'est déroulée (gestion du temps, choix de la ou des prestations et qualité de la ou des prestations, matériels mobilisés...).

Il présente les besoins des bénéficiaires, l'organisation et le rôle de chaque membre de l'équipe.

La mise en relation de ces différentes entrées permet au candidat d'expliquer les déterminants des choix effectués pour l'organisation d'une intervention au bénéfice des personnes.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de SESG /économie sociale et familiale (ESF)
- un enseignant de SESG /gestion d'entreprise (GE)
- un professionnel du secteur

Chacun des 3 examinateurs est destinataire d'un exemplaire du document écrit.

L'épreuve d'une durée de 30 minutes se compose :

- d'un exposé du candidat de 10 minutes, au cours duquel il présente les éléments essentiels de l'expérience vécue et justifie ses choix.

- d'un entretien de 20 minutes entre les examinateurs et le candidat. L'entretien vise à approfondir les éléments présentés par le candidat et ne constitue pas une interrogation disciplinaire.

Les examinateurs prennent connaissance du dossier écrit avant l'oral. Ils apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluables à la lecture du document écrit.

Toutes les capacités intermédiaires doivent être prises en compte. Elles peuvent l'être à l'écrit et/ou à l'oral.

L'évaluation est réalisée par les examinateurs à l'aide de la grille nationale critériée jointe en **annexe 1**.

Epreuve E7 : Réalisation d'activités de services

L'épreuve valide les capacités C7, C9, C10, C11.

C7 - Communiquer en situation professionnelle

C9 - Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de vie sociale

C10 - Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire

C11 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Elle est affectée du coefficient 5.

Précisions relatives à la mise en œuvre de l'épreuve E7 pour les candidats HORS CCF

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale. Elle a une durée totale de 2 heures.

Cette épreuve comporte **deux parties distinctes** :

- une pratique explicitée concernant la conduite d'une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de vie sociale
- une partie orale à partir d'un dossier concernant la conduite d'un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire.

Partie 1 : Pratique explicitée

Elle valide les capacités C7 et C9.

Elle permet d'apprécier l'aptitude du candidat à réaliser une prestation en autonomie. Elle a une durée totale d'1 heure 30.

La réalisation pratique a une durée d'1 heure. Elle est suivie d'un entretien avec les examinateurs de 30 minutes. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes.

Le candidat tire un sujet au sort à partir duquel il doit :

1/ mettre en conformité l'aménagement du lieu d'intervention proposé, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de la réglementation en cours,

2/ organiser le déroulement d'une intervention répondant aux actes de la vie quotidienne et au maintien de la vie sociale. Cette intervention comprend deux activités professionnelles qui peuvent être à destination de deux publics différents.

Ainsi dans le temps imparti, le candidat :

- prépare et organise le plan de travail et/ou l'espace professionnel,
- prépare le matériel et les produits,
- réalise les activités professionnelles attendues,
- prend les dispositions nécessaires pour effectuer le travail dans le respect des conditions d'hygiène, de sécurité, des règles d'ergonomie et des règles d'éthique.

3/ répondre à une situation **imprévue** pendant la réalisation de l'intervention,

4/ justifier ses choix,

5/ faire le bilan de l'intervention en évaluant le résultat des prestations fournies.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de SESG/économie sociale et familiale (ESF)
- un enseignant d'éducation socioculturelle
- un représentant du secteur professionnel.

Ils utilisent la grille critériée nationale jointe en **annexe 2**.

Partie 2 : Oral

Elle valide les capacités C10 et C11.

Elle permet d'apprécier l'aptitude du candidat à conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire en prenant en compte d'éventuels enjeux particuliers. L'oral s'appuie sur des éléments du bilan d'une action professionnelle conduite en cohérence avec le référentiel professionnel et le référentiel de formation.

Sa durée totale est de 30 minutes.

L'épreuve se compose :

- d'un exposé d'une durée de 10 minutes
- d'un entretien avec les examinateurs d'une durée de 20 minutes.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion (SESG)
- un enseignant d'éducation socioculturelle
- un représentant du secteur professionnel

Ils utilisent la grille critériée nationale jointe en **annexe 2 bis**.

Précisions relatives à la mise en œuvre de l'épreuve E7 pour les candidats EN CCF

L'épreuve comporte 5 CCF.

Le tableau ci-dessous précise, pour chaque CCF, la/les capacité(s) qu'il valide, son coefficient, sa modalité et sa durée.

Capacités globales ou intermédiaires	CCF	coeff.	Modalités proposées	Modules
C7-Communiquer en situation professionnelle <i>C7-1 : S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires</i> C9-Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de la vie sociale <i>C9-1 : Adapter le cadre de vie</i>	CCF1	0,5	Oral à partir d'un dossier technique ou d'une mise en situation	MP4 MP5
C7-Communiquer en situation professionnelle <i>C7-2 : Communiquer au sein de la structure et avec les partenaires</i> <i>C7-3 : Etablir une relation avec le client et l'utilisateur</i> C9-Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de la vie sociale <i>C9-2 : Mettre en œuvre une intervention d'aide à la personne</i> <i>C9-3 : Adapter une intervention au contexte</i>	CCF2	2	Pratique et oral	MP4 MP5
C10- Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire <i>C10-1 : Elaborer une offre de services</i> <i>C10-2 : Mettre en oeuvre un service</i> <i>C10-3 : Evaluer les résultats et les impacts de la prestation de services</i>	CCF3	1,5	Oral à partir d'un document écrit réalisé par le candidat	MP6
<i>C10-4 : Communiquer avec l'utilisateur en langue étrangère</i>	CCF4	0,5	Oral	MP6
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	CCF5	0,5		MAP

Modalités de mise en œuvre des CCF

Une ou plusieurs situations d'évaluation élaborées pour les CCF de l'épreuve E7 peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve **E3 du BEPA « services aux personnes »**.

Dans les deux diplômes, les capacités du référentiel de certification sont de niveaux différents mais complémentaires. Elles peuvent être vérifiées au cours des mêmes situations d'évaluation. La notation sera alors faite selon deux barèmes et avec deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre spécifique au baccalauréat professionnel de niveau IV.

CCF 1

Ce CCF permet de valider la capacité du candidat à adapter un cadre de vie à une situation particulière en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires.

Il prend la forme d'un oral à partir d'un dossier technique remis au candidat ou d'une situation reconstituée pour les besoins de l'épreuve dans un atelier de techniques professionnelles. Le candidat bénéficie d'un temps de préparation.

Le candidat propose un aménagement de l'espace en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en cours, afin de répondre à la situation professionnelle définie par les examinateurs en tenant compte du contexte humain et matériel. Il peut être amené à guider des choix de matériel et à suivre ou établir des documents liés à des commandes et/ou à des locations.

L'évaluation est organisée par l'enseignant de sciences économiques sociales et de gestion / économie sociale et familiale (ESF), un enseignant de sciences physiques peut y être associé. Un professionnel peut participer à l'évaluation, à l'initiative de l'établissement.

La grille d'évaluation est construite par les examinateurs.

CCF 2

Ce CCF permet de valider la capacité du candidat à conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne en respectant la chronologie des tâches.

Il prend la forme d'une pratique explicitée. Il repose sur une situation, dans un contexte professionnel, proposée par l'examineur. Le candidat bénéficie d'un temps de préparation.

Le candidat doit :

1/ organiser le déroulement d'une intervention répondant aux actes de la vie quotidienne et au maintien de la vie sociale. Cette intervention comprend deux activités professionnelles qui peuvent être à destination de deux publics différents.

Ainsi dans le temps imparti le candidat :

- prépare et organise le plan de travail et ou l'espace professionnel,
- prépare le matériel et les produits,
- réalise les activités professionnelles attendues,
- prend les dispositions nécessaires pour assurer le travail dans le respect des conditions d'hygiène, de sécurité, des règles d'ergonomie et des règles d'éthique,
- prend les dispositions nécessaires pour établir une communication de qualité auprès des personnes et transmettre des informations aux membres de l'équipe et/ou aux partenaires.

2/ répondre à une situation **imprévue** pendant la réalisation de l'intervention,

3/ justifier ses choix,

4/ faire le bilan de l'intervention en évaluant le résultat des prestations fournies.

L'évaluation est organisée par l'enseignant de sciences économiques sociales et de gestion / économie sociale et familiale (ESF) ; un enseignant d'éducation socioculturelle peut y être associé.

CCF 3

Ce CCF permet de valider la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une action professionnelle répondant aux besoins identifiés des usagers d'un territoire.

Le CCF s'appuie sur la réalisation d'un projet collectif en milieu professionnel.

La séquence en milieu professionnel dans le territoire doit permettre à des groupes de concevoir et réaliser une action professionnelle en lien avec le module MP6.

Pour les candidats qui ne peuvent pas travailler en groupe, par exemple les apprentis, le CCF s'appuie sur une action réalisée en autonomie. Cette action peut relever de l'initiative du candidat ou d'une proposition d'un acteur du territoire.

L'évaluation prend en compte :

- l'observation des groupes de candidats tout au long de la réalisation du projet collectif en milieu professionnel,
- la satisfaction du partenaire par rapport à sa commande,
- la présentation par le groupe de la démarche et de la réalisation collective à partir de documents ou de fiches techniques qu'il a élaborées,
- la présentation par le candidat de son action personnelle dans le travail collectif.

Les questions posées par les examinateurs permettent d'apprécier les compétences acquises par le candidat à travers la réalisation de cette action.

L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants :

- un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion (SESG)
- un ou des enseignant(s) choisi(s) en fonction de la thématique de l'action professionnelle entreprise.

L'évaluation est réalisée à partir des grilles critériées proposées en **annexes 3 et 3 bis**.

CCF 4

Ce CCF permet de vérifier la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère dans un cadre professionnel. Il permet la validation de la capacité intermédiaire

C10-4. Communiquer avec l'utilisateur en langue étrangère.

L'épreuve prend la forme d'un oral dans la langue étrangère étudiée. Le candidat bénéficie d'un temps de préparation.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- Elle commence par une prise de parole en continu sans document support : le candidat choisit de présenter en langue étrangère un aspect du projet évalué dans le CCF3. Cette prise de parole en continu est suivie d'un bref entretien au cours duquel il est demandé au candidat de réagir aux questions ou aux demandes d'explications de l'examineur à propos de son exposé.

- Ensuite, l'examineur remet au candidat une consigne, rédigée en français, conduisant à un jeu de rôle dans une situation professionnelle. Cette consigne précise l'identité et la fonction des interlocuteurs ainsi que l'objet et/ou le but de l'échange. Elle peut être accompagnée d'un support authentique et simple : un objet, un produit, un écrit en langue française (par exemple une information, une publicité liée à un service ou à un établissement de santé, un menu de ferme auberge, un programme de manifestation culturelle, un contrat de location, etc..).

CCF 5

Ce CCF valide la capacité C11 :

C11 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

Les enseignements professionnels du Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) concourent à l'atteinte de cette capacité.

Pour ce CCF, les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs des modules d'adaptation professionnelle proposés par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique (cf. NSDGER/SDPOFE/N2010-2079 du 23 juin 2010).

Le sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Michel LÉVÊQUE

**Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 « Organisation d'une activité de service »
Baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires »**

Session :

Nom :

Prénom :

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères	Ecrit				Oral				Note	
			--	-	+	++	--	-	+	++		
C6-Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de service	C6.1- Repérer les principales caractéristiques du territoire et ses enjeux en matière de service	Pertinence des différentes dimensions présentées et des éventuelles évolutions relevées										/3
	C6.2- Identifier les structures et leur offre de services	- Présentation organisée des principales caractéristiques de la structure ou de l'organisme support de stage - Présentation claire de l'offre de services de la structure dans le territoire										/1
	C6.3- Identifier le cadre réglementaire des activités de service	Mise en évidence du cadre réglementaire pour les activités proposées et réalisées										/1
	C6.4- Caractériser le fonctionnement des structures de service	Repérage des principaux éléments de fonctionnement d'une structure de services										/1
8-Organiser le travail d'une équipe dans le cadre d'une activité de service	C8.1- Organiser le travail de l'équipe en fonction du contexte	- Identification des besoins de(s) la personne(s) ou du public - Pertinence des moyens humains , financiers , matériels... mobilisés pour l'obtention du résultat visé (état des lieux...) - Pertinence de la chronologie des tâches à effectuer pour le bien-être de la (ou des) personne(s)										/8
	C8.2- Gérer les moyens nécessaires au travail de l'équipe	- Identification du rôle de chaque membre de l'équipe (planning...) - Justification des choix et des priorités - Repérage des besoins de formation des personnes - Participation à l'organisation du travail d'équipe										/4
	C8.3- Evaluer le travail effectué	- Présentation de l'efficacité du travail d'équipe										/2
		Note sur 20 en points entiers									/20	

Appréciation générale :

Fait le :

Signatures :

**Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7 «Réalisation d'activités de service»
Baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires »**

Examen : BAC PRO SAPAT Session : Centre :	N° d'anonymat ou Nom-Prénom CANDIDATS HORS CCF :	Épreuve : E7 «Réalisation d'activités de service» PARTIE 1 : PRATIQUE EXPLICITEE Date : N° jury :
---	--	--

Capacités	Critères	Support ou situation d'évaluation	Barème
C7 - Communiquer en situation professionnelle			
C7-3 Etablir une relation avec l'utilisateur	-Type de relation établie -Qualité de la relation établie	Situation professionnelle contextualisée Jeux de rôle	/3
C7-2 Communiquer au sein de la structure et avec les partenaires	Transmission des informations : opportunité, supports (aidant famille, professionnels)	Cahier de transmission Note de transmission...	/2
C9 - Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de la vie sociale			
C9-2 Mettre en œuvre une intervention d'aide à la personne	- Mise en conformité du lieu d'intervention - Organisation du travail (maîtrise des gestes professionnels, chronologie des étapes, durée des activités, prise en compte des éléments du contexte) - Respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie - Respect du bien-être de la personne / éthique professionnelle - Réponse à une situation imprévue	Atelier de confort à la personne Réalisation pratique de la réponse à apporter à la situation professionnelle contextualisée Grille d'évaluation	/10
C9-3 Adapter une intervention au contexte	- Choix des priorités des activités à réaliser - Choix des moyens humains et matériels - Justification des choix et des pratiques - Réalisation d'une évaluation de l'intervention demandée		/5
Note en points entiers			/20

**Annexe 2 bis : Grille d'évaluation de l'épreuve E7 «Réalisation d'activités de service»
Baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires »**

Examen : BAC PRO SAPAT Session : Centre :	N° d'anonymat ou Nom-Prénom CANDIDATS HORS CCF :	Épreuve : E7 «Réalisation d'activités de service» PARTIE 2 : ORAL Date : N° jury :
---	--	---

Capacités	Critères	Support ou situation d'évaluation	Barème
C 10 - Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire			
C10-1 Elaborer une offre de services Evaluer une action réalisée en autonomie	Présentation générale de l'action et implication personnelle : description de la méthode utilisée, relations avec les partenaires, tâches réalisées, réalisation globale	Document démarche ou fiches techniques témoignant de l'ensemble de la démarche de l'action professionnelle réalisée	/10
C10-2 Mettre en œuvre un service Mettre en œuvre l'action avec les partenaires professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du travail (<i>chronologie des tâches, gestion du temps et des moyens</i>) - Planification de l'action - Réalisation et promotion de l'action 		
C10-3 Evaluer les résultats et les impacts de la prestation de services <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les qualités techniques et relationnelles de la prestation de service - Maîtriser le champ professionnel concerné par l'action professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan avec les partenaires - Regard critique sur son propre travail - Connaissances et savoir-faire acquis et mis en oeuvre - Exactitude des connaissances et maîtrise du vocabulaire technique - Qualité de l'expression et de la communication 	Exposé et réponse aux questions des examinateurs sur l'ensemble des critères	/10
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			
Note en points entiers			/20
Note E7 = Note de la partie 1 « pratiques expliquée » + Note de la partie 2 « oral »			Note en points entiers /20

**Annexe 3 : Proposition de grilles d'évaluation pour les CCF3 de l'épreuve E7
Baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires »**

CCF3 – Evaluation de l'action professionnelle à destination d'un territoire rural (Module MP6)- 1^{ère} partie : Evaluation du travail de groupe

Capacités intermédiaires	Contextualisation	Critères	Support ou situation d'évaluation	Barème
C10-1 Elaborer une offre de services	Action professionnelle en partenariat avec un usager ou un acteur	- Pertinence au regard des besoins identifiés - Relations et négociations avec les partenaires	Document démarche ou fiches techniques témoignant de l'ensemble de la démarche de l'action professionnelle réalisée Observation de la mise en œuvre et de la réalisation finale par les enseignants et les partenaires	/3
C10-2 Mettre en œuvre un service		- Organisation du travail de groupe (<i>répartition des tâches, gestion du temps et des moyens...</i>) - Planification de l'action - Réalisation et promotion de l'action		/4
C10-3 Evaluer les résultats et les impacts de la prestation de services		- Bilan avec les partenaires - Qualité du travail et du fonctionnement du groupe - Qualité techniques et relationnelles de la prestation de service		/3
NOTE 1^{ère} partie				/10

CCF3 – Evaluation de l'action professionnelle à destination d'un territoire rural (Module MP6) – 2^{ième} partie : Evaluation individuelle

Capacité intermédiaire	Critères	Support ou situation d'évaluation	Barème
C10-3 Evaluer les résultats et les impacts de la prestation de services	- Présentation de l'action et approfondissement d'un aspect particulier de la démarche - Regard critique sur le fonctionnement du groupe et la réalisation	Exposé et réponses aux questions des examinateurs sur l'ensemble des critères	/2
	Implication personnelle : présentation critique de sa place, de son rôle, de ses initiatives dans le groupe		/3
	- Connaissances et savoir-faire acquis et mis en œuvre - Exactitude des connaissances - Maîtrise du vocabulaire technique		/5
NOTE 2^{ième} partie			/10

Note CCF3 = Note de la partie 1 «Groupe» + Note de la partie 2 «Individuel»

NOTE /20

**Annexe 3 bis : Proposition de grille d'évaluation pour le CCF3 de l'épreuve E7
Baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires »**

Cas d'une action professionnelle réalisée individuellement en autonomie

CCF3 – Evaluation de l'action professionnelle à destination d'un territoire rural (Module » MP6) - Réalisation d'activités de services

Capacités	Critères	Support ou situation d'évaluation	Barème
C10-1 Elaborer une offre de services	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation générale de l'action : description de la méthode utilisée, relations avec les partenaires, tâches réalisées, réalisation globale - Pertinence de l'offre de services au regard des besoins identifiés 	Document démarche ou fiches techniques témoignant de l'ensemble de la démarche de l'action professionnelle réalisée	/6
C10-2 Mettre en œuvre un service	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du travail (<i>chronologie des tâches, gestion du temps et des moyens</i>) - Planification de l'action - Réalisation et promotion de l'action 	Observation de la mise en œuvre et de la réalisation finale par les enseignants et les partenaires	/6
C10-3 Evaluer les résultats et les impacts de la prestation de services	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan avec les partenaires - Regard critique sur son propre travail - Connaissances et savoir-faire acquis et mis en oeuvre - Exactitude des connaissances - Maîtrise du vocabulaire technique 	Exposé et réponses aux questions des examinateurs sur l'ensemble des critères	/8
NOTE			/20